

Date de dépôt : 28 août 2007

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour une sécurité sur nos quais

Rapport de M. Frédéric Hohl

Mesdames et
Messieurs les députés,

Cette pétition a été déposée en date du 27 avril 2007 et renvoyée à la Commission des pétitions.

La commission, à plusieurs reprises, a discuté de cette pétition lors de ses séances des 14 mai, 4, 11 et 18 juin 2007 sous la présidence de M^{me} Emilie Flament. Les procès-verbaux ont été tenus avec exactitude par M. Christophe Vuilleumier. Que toutes ces personnes soient ici remerciées pour leur précieuse collaboration.

La pétition 1625, munie de deux signatures, demande :

- une présence policière continue sur les quais de jour et de nuit et pour l'été, 1 heure après la fermeture des marchands de glace ;
- des contrôles d'identité réguliers et fréquents ;
- une détention prolongée ou la commutation en jours d'utilité publique. Le remboursement intégral des frais ou la commutation en jours d'utilité publique en cas de preuve de leur culpabilité ;
- suivant la gravité des actes, le renvoi du territoire Suisse,

Audition de M. Bernard Tombelle et de M. Francis Knecht, pétitionnaires, le 14 mai 2007

M. Tombelle prend la parole et mentionne avoir été agressé par des dealers.

M. Knecht mentionne s'être également fait agresser avec sa compagne. Il ajoute que les suites de son agression ont été particulièrement pénibles. Il mentionne s'être rendu il y a deux jours sur les quais et avoir été inquiété une nouvelle fois par des dealers qui lui ont demandé ce qu'il voulait. Il déclare craindre se rendre sur les quais. Il mentionne encore que ses agresseurs sont sortis du poste de police avant lui de l'hôpital, ce qu'il trouve choquant et complètement anormal.

Un commissaire déclare abonder dans le sens des pétitionnaires et il informe avoir également été agressé sur les quais à trois reprises.

M. Knecht informe la commission qu'il y a avait quatre agresseurs, il en a reconnus trois qui ont été identifiés et punis ; il s'agissait de trafiquants de drogue venant de l'étranger.

M. Tombelle informe la commission que ces personnes étant insolvable, elles n'ont rien à perdre et n'ont bien évidemment pas peur de la police.

Un commissaire leur demande leur profession. M. Tombelle et M. Knecht répondent qu'ils sont sapeurs pompiers professionnels.

M. Tombelle signale en outre que les ASM et la gendarmerie n'ont pas renforcé leur présence sur les quais malgré ce qui a été dit.

M. Knecht ignore ce que fait une personne au bord du lac alors qu'elle est expulsée. Il pense qu'il faudrait que la justice soit appliquée.

M. Tombelle déclare alors que c'est au Grand Conseil de faire le nécessaire et de donner les moyens à la police et à la justice.

Discussion de la commission

Les commissaires remarquent qu'une fois de plus, une pétition concernant la sécurité sur les quais est au cœur des débats de notre commission. Les commissaires souhaitent recevoir le Conseil d'Etat, le procureur et le responsable de la Task Force drogue.

Une commissaire aimerait obtenir des chiffres et des objectifs en matière de lutte contre le trafic de drogue et les agressions.

Un commissaire déclare qu'il ne sera bientôt plus possible de faire des reproches à la police sur ses violences lorsque des milices seront constituées dans la population. Il pense qu'il s'agit d'un débat politique important. Il remarque en outre qu'il ne faut pas mélanger toutes les tâches de la police. Il estime que des pelotons de police sont nécessaires pour pouvoir intervenir correctement et il aimerait à présent entendre des solutions à ces problèmes.

Un autre commissaire remarque qu'il voit de nombreux policiers chaque soir en ville pour verbaliser mais ne voit que trop rarement des policiers sur le quais.

Une commissaire rappelle que la police ne peut plus agir correctement en raison de la réglementation fédérale.

Un commissaire mentionne que c'est l'application de la loi qui doit être revue. Il rappelle paradoxalement que le procureur général a une tolérance zéro quant à la drogue et que la prison de Champ-Dollon est pleine. Il signale par ailleurs avoir appris au sein de la Commission des visiteurs officiels que la prison de Bellechasse ne voyait que la moitié de ses cellules affectées aux détenus genevois occupées.

L'unanimité la commission décide d'inviter Laurent Moutinot, conseiller d'Etat, et Daniel Zapelli, procureur général.

Audition de M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat, le 4 juin 2007

M. Moutinot prend la parole et déclare que ce problème est connu. Il rappelle le déplacement de cette délinquance dans le quartier des Eaux-Vives suite à l'action de la Task Force à Cornavin est sur la place des Volontaires. Il explique alors que cette population d'environ 150 petits dealers qui se trouve dans ce quartier n'a pas peur de la police puisque ces personnes ne peuvent pas être renvoyées dans leur pays d'origine, faute de passeport. Il ajoute que c'est un problème international pour lequel Berne doit trouver des solutions. Il précise cela étant donné que ces petits dealers ne commettent pas de grosses infractions puisqu'ils ne trafiquent pas des kilos mais quelques boulettes de drogue. Il évoque alors les corps de police qui interviennent dans ce quartier et mentionne que ces personnes n'ont pas plus peur de la lumière que de la police. Il affirme cependant que le Conseil d'Etat est déterminé à poursuivre la lutte contre cette délinquance et à faire le nécessaire à Berne. Il signale encore que la présence policière s'est accrue dans ce quartier, ce dont nombre de personnes se félicitent.

M. Moutinot mentionne ensuite qu'aucun ministre de la police ne déclare jamais avoir suffisamment d'effectifs. Il précise à cet égard avoir demandé au Conseil d'Etat 50 unités de plus, une requête qui a été acceptée. Il rappelle en outre que les ASM jouent également un rôle uniquement par leur présence et leur uniforme. Il déclare qu'il fera parvenir des précisions sur les opérations de police menées dans ce quartier.

Un commissaire déclare alors que le constat est très passif. Il se demande s'il n'y a pas de solution médiane en attendant une aide de la Confédération. Il se demande par exemple s'il serait possible d'incarcérer ces délinquants plus longtemps.

M. Moutinot répond qu'il est difficile de rendre la vie plus difficile à ces dealers au vu des conditions de vie dans leur pays d'origine. Il déclare ensuite comprendre la population pour qui il est hallucinant de revoir toujours les mêmes personnes qui se livrent à ces deals.

Il explique alors avoir demandé de faire détruire le maximum de drogue afin de diminuer les sources de revenus de ces dealers. Il mentionne toutefois qu'il serait plus efficace de remonter les filières. Il pense donc qu'il est nécessaire de réorienter la politique criminelle et de passer des accords avec les différents pays. Il précise par exemple que l'Algérie rentrerait en matière mais ce pays demande en échange les dissidents politiques qui se sont réfugiés en Suisse, ce qui est intolérable.

Un commissaire remarque qu'il est incroyable de constater que rien ne peut être fait. Il rappelle alors que les peines en France sont beaucoup plus lourdes qu'en Suisse.

M. Moutinot répond que la situation en Suisse demeure bien meilleure qu'en France puisque la police genevoise se rend partout alors qu'il existe de véritables zones de non-droit en France où la police ne se rend jamais.

Une commissaire remarque que Berne ne réagit pas et elle aimerait savoir ce qu'il faut faire à présent. Elle signale en outre que le sentiment d'insécurité croît au sein de la population. Elle pense par ailleurs que les zones d'éclairage dissuadent passablement les dealers et elle proposerait de renforcer cette illumination. Elle regrette finalement que la législation soit mal faite.

M. Moutinot répond qu'il ne s'agit pas véritablement de la législation genevoise. Il répète qu'aucun pays n'accepte quelqu'un qui n'a pas de papier d'identité, raison pour laquelle les renvois à l'étranger sont inexécutables. Il signale ensuite que les traités fonctionnent bien avec certains pays alors qu'avec d'autres, il n'est pas possible de trouver de terrain d'entente.

Un commissaire prend la parole et déclare qu'un professeur de l'université a mis au point un programme informatique permettant de déterminer l'origine des personnes. Il se demande ce qu'il en est exactement. Il se demande par ailleurs s'il serait possible d'imaginer des rétorsions contre les pays concernés qui ne veulent pas reprendre leurs ressortissants.

M. Moutinot répond que c'est à la Confédération de faire le nécessaire en terme de négociations. Il explique ensuite que déterminer l'origine d'une

personne est un travail immense qui n'aboutit généralement pas à une réussite. Il précise que certains délinquants ont trouvé l'astuce et prétendent être Palestiniens, un pays qui ne délivre en l'occurrence pas de papier d'identité.

Une commissaire évoque alors deux pompiers qui ont été agressés et qui demeurent marqués par leur affaire. Elle se demande en l'occurrence si la présence de policiers sur les quais n'a pas un réel impact. Elle se demande également si des enquêtes sont menées afin de remonter les filières. Elle pense qu'il serait nécessaire de faire des exemples pour dissuader les autres délinquants.

M. Moutinot répond qu'une agression est un délit plus grave qu'un deal et que l'agresseur reste en prison. Il pense effectivement que la présence policière est une nécessité, il rappelle également que la Task Force a été créée afin d'avoir une présence basique sur le terrain. Il rappelle que c'est le procureur général qui décide de la politique criminelle en matière de drogue. Il ajoute que la tolérance zéro à laquelle se tient le procureur général diffère de la politique du procureur précédent.

Audition de M. Daniel Zappelli, procureur général, le 4 juin 2007

M. Zappelli prend la parole et mentionne que l'insécurité et le sentiment d'insécurité sont souvent confrontés. Il remarque qu'il s'agit à présent d'une réelle insécurité. Il explique alors que les Tunisiens qui tenaient le marché de la drogue au Jardin anglais sont en train de se faire remplacer par un nouveau groupe qui provient vraisemblablement du Maroc. Il ajoute que la bande précédente était non agressive par rapport à ce nouveau groupe qui commet des actes de violence gratuite ainsi que des vols à l'astuce. Il précise que ces nouveaux délinquants sortent à présent des couteaux contre les policiers alors que préalablement les dealers se contentaient de jeter la drogue qu'ils portaient sur eux. Il ajoute qu'il s'agit d'une situation concrète et inquiétante.

Il évoque ensuite les demandes des pétitionnaires et mentionne être auditionné sur des thématiques opposées selon les commissions qui l'invitent. Il pense en l'occurrence que le parlement devrait se mettre d'accord. Il évoque encore le projet de loi 8807 dont l'article 10 B indique que chaque citoyen est censé vivre en sécurité. Il pense donc qu'un concept général de sécurité serait une bonne chose. Il déclare ensuite que la présence policière diminue, selon lui, le nombre de délinquances. Il évoque ensuite le rapport d'experts et mentionne que plusieurs cantons ont été comparés, notamment Genève, Zurich et Bâle. Il précise qu'il apparaît que le ratio de policiers pour 1000 habitants est de 3,9 à Bâle et de 2,8 à Genève, ce qui signifierait que

Genève devrait compter 500 policiers de plus pour obtenir le même quota que Bâle. Il mentionne que si le même calcul était fait pour le nombre de magistrats, Genève verrait 42 magistrats supplémentaires. Il rappelle ensuite que la police, outre ses interventions réalise également de la prévention. Il cite en exemple les manifestations sportives pendant lesquelles les gendarmes sont placés en binômes sur l'ensemble du périmètre, une disposition qui est un véritable succès.

Un commissaire demande si la police a les moyens pour punir les délinquants.

M. Zappelli répond que huit policiers sont nécessaires pour arrêter un dealer. Il ajoute qu'il est en outre nécessaire d'attraper le consommateur afin qu'il témoigne contre le dealer. Il remarque qu'il est évident qu'un grand nombre de policiers est nécessaire pour arrêter une foule de dealers.

Un commissaire mentionne que les méthodes actuelles ne suffisent visiblement pas. Il se demande alors ce qu'il en est de la proportionnalité des peines et des récidives. Il pense qu'il faudrait être plus dissuasif.

M. Zappelli répond que la loi stipule que la personne qui est arrêtée une première fois est sanctionnée par une peine avec sursis. Il ajoute que la seconde fois que cette même personne est arrêtée, il reçoit une peine doublée qui, elle, est ferme. Il remarque alors que tout est question de la peine plancher. Il rappelle que la peine minimale pour 5 grammes d'héroïne est une amende et que le cas grave, soit le détenteur de 18 grammes de cocaïne pure, encourt de une année à vingt ans de prison. Il précise qu'il est en l'occurrence difficile de trouver des délinquants qui portent sur eux autant de drogue.

Il pense donc qu'il est nécessaire de relever le plancher minimal en faisant exception pour les toxicomanes dealers. Il signale que la France est en train de remonter les planchers minimaux, ce qui aura pour effet d'augmenter le nombre de dealers à Genève. Il termine en mentionnant que la justice applique la loi dont les sanctions sont parfois ridicules.

Un commissaire se demande si plus de détention administrative ne serait pas une mesure dissuasive.

M. Zappelli acquiesce en mentionnant qu'il faudrait connaître les méthodes bâloises. Il précise qu'il faudrait en outre coupler cette détention administrative avec des laissez-passer. Il remarque cependant qu'il faut que les consulats jouent le jeu. Il déclare en outre que si le prévenu s'oppose à son embarquement dans l'avion, qui est un avion de ligne, le pilote le refusera pour éviter d'avoir un forcené à son bord.

Un commissaire répète que cette situation est intolérable et qu'il convient d'être plus ferme.

M. Zappelli répond ne pouvoir donner que l'avis attaché à sa fonction. Il pense cependant que cette situation doit se résoudre politiquement puisque la justice est impuissante. Il ajoute que c'est à la Confédération de faire le nécessaire.

Un autre commissaire déclare avoir l'impression que la justice et la police sont conscientes de la situation et des *modus operandi* des dealers, mais que rien ne peut être fait. Il se demande ce qui pourrait être imaginé en attendant l'aide de la Confédération.

M. Zappelli répond que des solutions existent mais qu'elles coûtent de l'argent et un engagement politique. Il répète qu'un concept de sécurité générale est nécessaire. Il ajoute qu'il serait également possible de rendre les détentions administratives obligatoires et d'augmenter les planchers minimaux. Il mentionne que certaines modifications législatives dépendent de la coupole fédérale, mais il remarque que d'autres dépendent du Grand Conseil.

Audition de M. Olivier Cartier, chef de la Task Force drogue, le 11 juin 2007

M. Cartier rappelle ne pas prendre de décisions politiques mais uniquement techniques. Il rappelle encore s'occuper de la Task Force et il propose de faire un bilan de la situation. Il explique alors que le trafic de drogue de rue est réalisé à Cornavin et aux Pâquis par des Africains francophones qui négocient principalement de la cocaïne. Il ajoute que dans la région d'Artamis, il s'agit d'Africains anglophones qui trafiquent de l'héroïne alors que dans le périmètre du Jardin anglais et des Eaux-Vives, il s'agit de Nord-Africains qui revendent surtout du haschisch. Il ajoute que les actes de violence sont passés de 10 en 2003 à 150. Il précise qu'il est surtout question de bagarres entre vendeurs, entre vendeurs et acheteurs, d'agressions et de vols à l'arrachée. Il signale que la plupart de ces actes commis aux Eaux-Vives proviennent de personnes dénuées de statut. Il mentionne ensuite que 170 arrestations ont été opérées en 2006 par un seul service, soit les 50% des arrestations faites dans la république. Il déclare ensuite que partout les chiffres diminuent sauf dans le quartier des Eaux-Vives et du Jardin anglais. Il remarque qu'il est difficile de comprendre ce phénomène. Il répète que certaines ethnies tiennent des secteurs et il affirme que ce n'est pas l'opération de la Task Force sur la gare de Cornavin qui a entraîné ces incidences puisque les ethnies diffèrent. Il précise en outre que ces dernières travaillent entre elles. Il explique ensuite que plusieurs personnes indiquent être irakiennes ou palestiniennes alors qu'elles sont originaires d'Afrique du Nord. Il rappelle alors que Berne n'a pas d'accord

de réadmission forcée avec ces pays. Il évoque ensuite le marché de la drogue en mentionnant qu'avec 300 grammes de marijuana qui coûtent 800 F, il est possible d'en tirer 2200 F en fractionnant les doses. Le bénéfice issu du haschisch se monte à 650 F pour la même quantité, 290 F pour l'héroïne et 1700 pour la cocaïne. Il précise alors que les 150 sachets tirés des 300 grammes de marijuana sont vendus en l'espace d'une soirée. Il déclare ensuite que c'est à l'époque du G8 que nombre de dealers sont arrivés. Il ajoute que 50 à 60 nouveaux dealers arrivent chaque année et que 450 personnes, environ, font parler d'elles sept à huit fois par année dans le quartier des Eaux-Vives.

Un commissaire remarque que la marijuana est la substance la plus intéressante en terme de rentabilité sans grand risque pénal.

M. Cartier évoque alors la politique en la matière et déclare qu'en ce qui concerne les mineurs la tolérance est à zéro, tout comme pour les touristes de la drogue. Il mentionne qu'une certaine tolérance est concédée aux consommateurs genevois résidents dans la mesure où ils donnent des informations sur leurs fournisseurs.

Une commissaire demande ce qui est envisageable en attendant une réaction de Berne. Elle se demande par exemple si des caméras pourraient être utiles.

M. Cartier répond qu'il faudrait un fonctionnaire de faction pour des bénéfices discutables. Il rappelle ensuite que les mesures d'assignation territoriale fonctionnent bien au vu des statistiques mais il précise que les peines alternatives prévues par le nouveau Code pénal posent un certain nombre de problèmes. Il évoque par exemple un homme condamné à une semaine de jours-amende, une sanction qu'il a demandé de transformer en jours de travail d'intérêt général. Il précise que cette personne est venue travailler le premier jour et que les jours suivants il a présenté un certificat médical.

Une commissaire remarque que la situation a empiré pour la population. Elle se demande ce qui est possible de répondre à ces pétitions.

M. Cartier répond qu'il existe un arsenal de lois et de peines. Il mentionne toutefois qu'il n'existe pas à Genève de règlement cantonal d'application de la loi concernant les mesures de contrainte. Il précise que Genève est le seul canton à ne pas avoir de règlement de ce type.

Une commissaire demande combien d'agressions se déroulent sur des quidams.

M. Cartier répond qu'il y en a sept à onze par semaine. Il ajoute qu'il s'agit de nombreux touristes. Il ajoute que ces agresseurs sont des personnes

qui vendent et qui achètent de la drogue et qui se font de l'argent par n'importe quel moyen. Il précise que ces agressions se déroulent aussi bien le jour que la nuit.

Un commissaire se déclare surpris par les violences que subissent des personnes « baraquées ».

M. Cartier répond qu'il y a également des policiers armés qui se font agressés. Il rappelle que ces derniers ne peuvent faire usage de leur arme que dans certaines circonstances. Il signale par ailleurs que la salubrité publique se dégrade également et que le nombre de rats augmente à cause des déchets laissés par les dealers qui fréquentent les Eaux-Vives. Il précise que certains d'entre eux dorment sous les quais avec les rats.

Une commissaire signale qu'il y a par ailleurs un phénomène plus général d'agression gratuite.

M. Cartier acquiesce et remarque qu'il s'agit de phénomènes différents. Il répète que la concentration sur les Eaux-Vives est beaucoup plus forte que dans le reste de la ville.

Une commissaire demande s'il est possible de tout arrêter par le biais de la répression et quelles seraient les autres options.

M. Cartier répond qu'il faut un message pénal clair et une répression logique sur les drogues douces. Il ajoute que ces dernières ne sont en l'occurrence plus si douces que par le passé. Il pense qu'il serait bon également de modifier la loi fédérale et de créer un règlement d'application sur la loi sur les mesures de contrainte.

Discussion de la commission du 18 juin 2007

Quelques commissaires prennent la parole et proposent le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat au vu de la gravité des faits.

Une commissaire rappelle alors que l'agression dont il est question dans cette pétition date de 2004 et elle déclare qu'elle aurait de la peine à soutenir ce texte qui s'appuie sur des faits vieux de trois ans. Elle suggère donc de procéder au dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Un commissaire déclare qu'il partagerait cette opinion si ce problème était réglé et que la situation est assainie, ce qui n'est pas le cas.

Un autre commissaire se déclare en faveur du renvoi au Conseil d'Etat tant que la question n'est pas réglée au niveau fédéral. Il rappelle que la situation est grave et qu'il est question d'une agression par jour.

Une autre commissaire pense, au vu du débat en séance plénière, qu'un dépôt serait mal compris de la part des pétitionnaires. Elle ajoute que le

quartier des Eaux-Vives est une sorte de supermarché de la drogue et elle remarque que s'il y a des vendeurs, il y a également des acheteurs qui sont coresponsables de ce marché, des acheteurs parmi lesquels se trouvent des notables et des bourgeois. Elle mentionne ne pas avoir de solution mais elle pense qu'il est nécessaire de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Plusieurs commissaires pensent qu'en complément à la motion 1759 signée par l'ensemble de la Commission des pétitions, nous devrions, sans tomber dans l'émotionnel, rédiger une résolution afin de faire bouger Berne dans ce dossier pour pouvoir faciliter le travail de la police et de la justice à Genève afin de rendre les quais aux habitants et aux touristes en diminuant drastiquement l'insécurité. La majorité de la commission pense qu'il faut une résolution neutre et non signer une résolution existante, donc colorée par un parti politique quel qu'il soit.

La présidente passe alors au vote du dépôt de la pétition 1625 :

En faveur :	2 S
	1 MCG
	1 UDC
Non :	3 L
	1 R
	2 PDC
	2 Ve
Abstention :	1 S

Cette proposition est rejetée.

La présidente passe alors au vote du renvoi de la pétition 1625 au Conseil d'Etat :

En faveur :	1 UDC
	3 L
	1 R
	2 PDC
	2 Ve
Abstention :	3 S

1 MCG ne prend pas part au vote

Cette proposition est acceptée.

C'est ainsi que la Commission des pétitions vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Pétition (1625)

pour une sécurité sur nos quais

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nous tenons par cette lettre à faire une pétition pour avoir une sécurité accrue des personnes se promenant sur nos quais et cela, de jour comme de nuit.

En effet, nous avons tous les deux, soit été agressés physiquement, soit été victimes d'une tentative de vol, tout cela pour une demande de cigarette.

En effet, des bandes de jeunes ou clans sont en toute impunité (j'y reviendrai plus tard) à demeure sur ces quais pour achat ou vente de drogue - tentative de vol ou agression physique.

M. Knecht a dû aller à l'hôpital ainsi que sa copine, car ils ont été massacrés par trois jeunes, et il y a passé plus de 20 heures. Une deuxième fois, parce qu'il regardait dans la direction d'un clan, un des jeunes a sorti un tournevis caché dans les pierres et a fait le signe de lui trancher la gorge.

Moi, j'ai subi une tentative de vol en me promenant avec ma copine et deux enfants le soir après avoir été manger une glace. Mon salut n'a été dû qu'à mon calme à ce moment-là.

Nous sommes à Genève depuis notre naissance, nous sommes en droit de parcourir ces quais sans avoir peur. Il n'est pas normal que des jeunes, et je vais être clair là-dessus, des jeunes étrangers fassent la loi et que nous subissions cela. C'est eux qui doivent avoir peur des conséquences de leurs actes, pas nous de nous promener.

Mais voilà, ils n'ont pas peur, on les enferme et le lendemain matin ils sont dehors. (Affirmation d'un policier le 18 avril lors de ma demande par téléphone pour savoir s'il fallait déposer plainte.) Je ne vous cache pas qu'il m'a dit que cela ne servait à rien. En effet, tous ces jeunes étaient connus, la preuve, ils ont un classeur de 5 cm d'épaisseur avec les photos de chacun d'eux; mais allez les reconnaître si vous n'avez pas quelque chose de physique les concernant, c'est impossible.

Messieurs, Mesdames, mettez-vous à la place de tous ces gens agressés, vous qui donnez le pouvoir à notre police, faites-vous une fois agresser, vous ou quelqu'un de votre famille, vous verrez, cela vous prend aux tripes et vous pensez à vous venger, et vous qui n'étiez pas trop racistes, vous verrez, vous le deviendrez un peu plus. Un jour, il y aura la mort, un handicap physique et si vous ne faites rien, vous en serez un peu responsables.

Doit-on, nous, faire le ménage comme cela a été dit à M. Knecht dans un bureau de police ?

Quelle ne fut pas notre surprise de voir dans la *Tribune de Genève* un article intitulé : « Le Conseil d'Etat place ses citoyens sous surveillance ». Des vidéos, quel bonheur ! Vous croyez les dissuader? Quelle utopie. Vous n'aurez qu'une vidéo de l'action, mais pour reconnaître quelqu'un, c'est exclu, tous ces jeunes ont de belles casquettes, de beaux pulls avec capuchon, etc.

Il a été dit que cela supprimerait des patrouilles inutiles, nous croyons rêver.

En cas de problème, combien de temps mettra la police à arriver sur place? Pour certaines choses, il faut attendre plus d'une demi-heure après un téléphone. Travaillant parfois avec eux, on a comme réponse : "Il faut attendre, ils sont surchargés."

Je ne mets pas la faute sur les policiers, il font leur boulot admirablement bien, mais avec les moyens qu'on leur donne. C'est-à-dire pas grand-chose, ce sont eux qui ont les menottes, mais pas les gens qu'ils arrêtent, il n'y a pas d'effectifs suffisants, pas de pouvoir décisionnel important, la moindre bavure est affichée au grand public, n'est pas soutenue, etc.

Voilà, vous avez notre ras-le-bol, nous voulons pouvoir aller où bon nous semble et en toute heure.

Par cette pétition, nous demandons:

- Une présence policière continue sur les quais de jour et de nuit, et pour l'été, la nuit, 1 heure après la fermeture des marchands de glace.
- Des contrôles d'identités réguliers et fréquents.
- Malgré le manque de place, la détention prolongée ou la commutation en jours d'utilité publique.
- Le remboursement intégral des frais ou la commutation en jours d'utilité publique en cas de preuve de leur culpabilité.
- Suivant le nombre de cas ou la gravité des actes, le renvoi du territoire suisse.

N.B. : 2 signatures
M. Bernard Tomaselli
8, rue du Bachet
1212 Grand-Lancy

M. Francis Knecht
16 ch. des Clochettes
1206 Genève